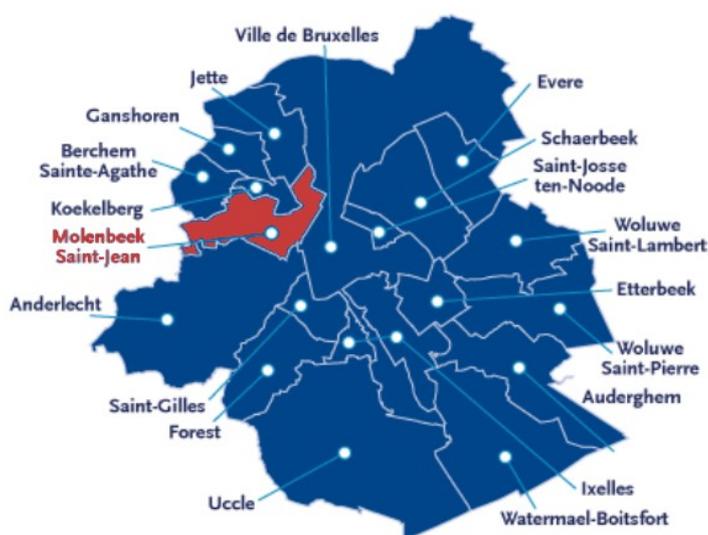


# Plan d'actions énergie « Convention des Maires » de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean

## Préambule

La commune de Molenbeek-Saint-Jean a adhéré à la Convention des Maires le 17 décembre 2009. Au niveau régional, la Région de Bruxelles-Capitale à laquelle la commune de Molenbeek-Saint-Jean appartient a ratifié la Convention des Maires le 10 février 2009.



Les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale

Par cette adhésion la Commune de Molenbeek-Saint-Jean s'est engagée à adopter dans l'année suivante, un Plan d'Actions Energie dont les objectifs vont au-delà des objectifs européens de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de moins 20% d'ici 2020 par rapport à 1990, ainsi qu'à participer activement aux travaux et réunions annuelles de la Convention des Maires.

Étant donné que la Région de Bruxelles-Capitale a ratifié à son niveau la Convention des Maires, la commune de Molenbeek-Saint-Jean orientera son plan d'action dans la mesure du possible en synergie et renforcement du plan d'action de la Région.

A ce jour la commune de Molenbeek-Saint-Jean est la seule des 19 communes bruxelloises à avoir ratifié la Convention des Maires. Dans un souci de cohérence et de dynamique de groupe, il serait souhaitable que la Région bruxelloise en tant que signataire de la Convention des Maires encourage l'ensemble des communes de sa région à y adhérer en réalisant des plans d'actions ayant un socle commun.



## Introduction

Bien avant la ratification de la Convention des Maires, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a pris conscience de la nécessité d'intégrer la dimension environnementale dans l'action communale. Depuis quelques années, les actions en faveur des économies d'énergie s'inscrivent dans une optique de développement durable. Cela se fait par la mise en place d'outils et d'instruments techniques adéquats, et la prise d'engagements forts tels que la réalisation d'un Plan Local d'Action pour la Gestion Energétique (projets PLAGE bâtiments communaux de 2005 – 2009 et PLAGE logements communaux 2008-2012), l'adoption par le Conseil communal de l'Union locale pour le climat en 2007 et plus récemment la mise en place d'un Agenda 21.

Pour mettre en place ses objectifs en matière d'économie d'énergie, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean a un échevinat qui a spécifiquement l'énergie dans ses compétences. Mais l'ensemble des échevins en fonction de ses compétences se doit de mettre le volet énergie en action. Par exemple, l'Echevin des travaux publics se concentrera sur l'amélioration des caractéristiques techniques du bâti, l'échevin de la mobilité mettra en avant une mobilité douce et intermodale, l'échevin de l'éducation portera des projets pédagogiques sur le thème de l'énergie, l'échevin de l'Urbanisme mettra en place des plans et réglementations encourageant l'efficacité énergétique, ...

Le plan d'action énergie de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean reprend les deux grands principes définis par la Région de Bruxelles-Capitale:

### 1. Le principe d'opportunité :

Outre les aspects liés aux changements climatiques, les engagements pris ou proposés tiennent compte de certains aspects socio-économiques découlant de la hausse des prix de l'énergie. Ils se concentrent donc en priorité sur des mesures touchant à la fois à la diminution des émissions de CO<sub>2</sub> et à la revalorisation du pouvoir d'achat. La part de l'énergie dans le budget des ménages occupe en effet une place sans cesse croissante (près de 7% du budget des ménages dont les revenus sont les plus faibles sont consacrés uniquement à l'énergie).

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean conçoit ses engagements non comme une contrainte, mais comme des opportunités économiques, sociales et environnementales :

- préserver et améliorer le pouvoir d'achat des citoyens et la compétitivité des entreprises, développer la recherche et les innovations techniques ;
- générer de nouvelles opportunités d'emplois pour les Molenbeekois et d'affaires pour les entreprises ;
- éviter toute perte de bien-être pour les Molenbeekois, garantir la justice sociale et améliorer le niveau de santé publique ;
- réduire les impacts liés à la consommation de sources d'énergie fossiles.

### 2. Le principe d'exemplarité :

Les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre les changements climatiques et dans la promotion de la consommation durable. Ils peuvent montrer l'exemple des bonnes mesures et des bonnes pratiques à adopter et par conséquent servir de moteur à une dynamique vers une société pauvre en carbone.

La consommation d'énergie des bâtiments de l'Administration communale (maison communale, écoles communales, centres sportifs, crèches, bibliothèques, ...) représente près de 5% de la



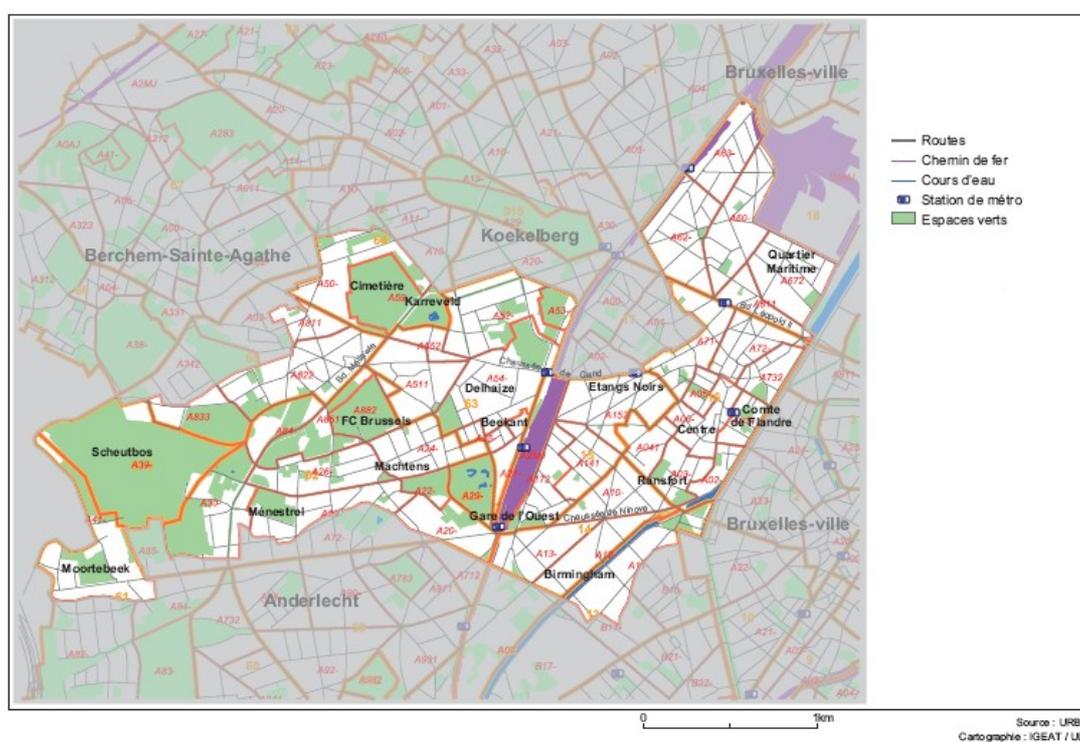
consommation totale de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. C'est donc un acteur clé qui peut montrer l'exemple des bonnes mesures et des bonnes pratiques à adopter et par conséquent servir de moteur à une dynamique vers une société pauvre en carbone.

## Contexte socio-économique de Molenbeek-Saint-Jean<sup>1</sup>

(1) Source: *Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, édition 2/2010.*  
Auteurs: ULB-IGEAT et observatoire de la Santé et du Social.

### > Un habitat dense

Molenbeek-Saint-Jean est située à l'ouest de la Région bruxelloise et est bordée au nord par Laeken (Bruxelles-ville), Jette, Koekelberg et Berchem-Sainte-Agathe, à l'est par le canal et la partie centrale de Bruxelles-ville, au sud par Anderlecht et à l'ouest par Dilbeek. La commune est très hétérogène. On observe une scission très nette, marquée par les voies de la gare de l'Ouest, entre le bas Molenbeek (centre historique) à l'est qui fait partie de la ceinture urbanisée dès la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, et la partie ouest de la commune, d'urbanisation plus récente. Les Chaussées de Gand et de Ninove, le Boulevard Léopold II et le Boulevard Mettewie sont les principaux grands axes de circulation traversant Molenbeek. Du fait de son industrialisation précoce, la commune atteindra son premier pic historique de population à la veille de Première Guerre mondiale, avec 73 000 habitants. Après une légère diminution, l'effectif de la population stagnera avant de croître à nouveau de manière marquée à partir de la fin des années 1990. Molenbeek comptait 91 832 habitants au premier janvier 2011, soit près de 8 % de la population de la Région.



Tout l'est de la commune, le Molenbeek «historique» compris entre la gare de l'ouest et le canal ainsi que le quartier «Maritime», compris entre le boulevard Léopold II et le site de Tour et Taxis, est très densément urbanisé. Les anciennes maisons ouvrières et les petits immeubles de rapport y sont largement dominants, parfois mêlés à des immeubles de logements sociaux plus

récents. On trouve de multiples cités ouvrières dans l'ensemble de la commune, mais particulièrement à l'ouest où elles prennent parfois la forme de cités jardins. Bien que l'ouest de la commune ait été largement urbanisé après la Seconde Guerre mondiale, essentiellement sous la forme d'immeubles à appartements de taille très variée, l'axe de la chaussée de Gand est ponctué d'un bâti plus ancien. Les seuls espaces inhabités de la commune sont l'emprise ferroviaire de la gare de l'ouest, qui marque une réelle coupure topographique et sociale dans la commune, et le plateau du Scheutbos, vaste espace vert semi-rural à l'extrémité ouest de la commune. La gare de l'ouest fait cependant l'objet de vastes projets de reconversion.

### **> Une population jeune**

La proportion de jeunes dans la population est particulièrement élevée à Molenbeek-Saint-Jean, tandis que la proportion de personnes de plus de 65 ans est légèrement plus faible que dans l'ensemble de la Région. La population jeune se concentre dans les quartiers de l'est de la commune, caractérisés par une forte présence immigrée, alors que les personnes âgées sont localisées essentiellement dans l'ouest. Les ménages d'une personne sont proportionnellement moins fréquents que la moyenne régionale alors que les familles avec enfants (en ce compris les familles monoparentales) sont nettement surreprésentées. Les familles nombreuses représentent une part très significative des ménages à Molenbeek-Saint-Jean. C'est la seule commune avec Saint-Josse-Ten-Noode où cette proportion dépasse 5 %.

### **> Une commune multi-culturelle**

Une grande part de la population est de nationalité belge (75 %), les non-Belges représentant près d'un quart de la population. La part des étrangers issus du Maghreb est nettement supérieure à la moyenne régionale, tout comme celle des personnes originaires du reste de l'Afrique. On observe une forte présence de familles issues de l'immigration (bien qu'en partie de nationalité belge suite aux naturalisations et aux naissances sur le sol belge), essentiellement d'origine maghrébine. Elles habitent surtout dans la partie est de la commune, le Molenbeek au passé ouvrier. Les Italiens et les Espagnols ainsi que les personnes issues des pays entrés récemment dans l'Union européenne (Pologne, Roumanie) sont assez présents dans la commune, sans toutefois être surreprésentés par rapport à la moyenne régionale. Les autres ressortissants de l'Europe des 15 sont nettement sousreprésentés parmi les étrangers. Marquée de manière visible dans le paysage, notamment par les commerces, la présence maghrébine est ancienne. Le profil des non-Belges montre bien le renouvellement constant de la population communale mais sans modification profonde du profil de migrants qui caractérise cette commune d'immigration ancienne.

### **> Des revenus bas**

Situé en première couronne et seconde couronne occidentale, la commune de Molenbeek est caractérisée par une population au profil socio-économique diversifié, mêlant essentiellement des ménages des classes populaires et de la classe moyenne. Cela se traduit par un niveau moyen de revenu imposable très inférieur à la moyenne bruxelloise, particulièrement à l'est de la commune et autour du centre historique, où résident beaucoup d'habitants des classes populaires issues de l'immigration. Les déclarations avec un faible revenu, souvent de remplacement (en ce compris les pensions), sont très nettement surreprésentées dans la commune. La situation est meilleure dans l'ouest, où réside une proportion plus importante de ménages de la classe moyenne. À l'échelle communale, les taux d'activité sont légèrement supérieurs à la moyenne régionale à tous les âges (à l'exception des 15-24 ans) pour les hommes et inférieurs à la



moyenne pour les femmes. Bien que ce schéma s'atténue avec les générations, c'est là un effet des faibles taux d'activité féminins des quartiers de l'est de la commune. Et ce malgré le fait que les taux d'activité féminins sont tirés vers le haut par la présence des classes moyennes à l'ouest de la commune, où les femmes sont beaucoup plus souvent sur le marché du travail, assurant ainsi deux revenus au ménage. Les employés du secteur privé ou public constituent l'essentiel des travailleurs à Molenbeek, mais les ouvriers sont nettement surreprésentés par rapport à la proportion moyenne bruxelloise, surtout dans l'est de la commune. Le taux de chômage communal est largement supérieur à la moyenne bruxelloise, tant pour les hommes que les femmes. Ici encore les écarts entre le Molenbeek historique et le reste de la commune sont très importants: le taux est deux fois plus élevé dans l'est de la commune. L'absence d'emploi est fréquente et concerne souvent les jeunes dans le centre historique. Dans le reste de la commune, le chômage est nettement moins élevé et présente un profil plus âgé et féminisé. La proportion de la population qui vit d'un revenu d'insertion sociale ou d'une allocation de remplacement est nettement plus importante à Molenbeek que dans l'ensemble de la Région. Toutes les classes d'âge figurent parmi les bénéficiaires, les jeunes étant proportionnellement plus souvent concernés.

### **> Une population précarisée**

La part des habitants se déclarant en mauvaise santé est supérieure à la moyenne régionale. Les taux de mortalité sont supérieurs à ceux observés pour l'ensemble de la Région. Les décès suite à des maladies cardiovasculaires ou respiratoires sont proportionnellement plus fréquents (chez les hommes et les femmes), ainsi que ceux liés aux maladies infectieuses et parasitaires (chez les femmes). Le taux de natalité, à la hausse ces dernières années, est le plus élevé de la Région, ce qui s'explique par la part significative des jeunes adultes dans la population de Molenbeek mais aussi par le taux de fécondité plus élevé. La commune abrite une population précarisée importante, ce qui, avec la forte natalité, a pour conséquence que de nombreux enfants naissent et grandissent dans des foyers sans revenu du travail. Les mères seules et les mères très jeunes sont également surreprésentées. La mortalité foeto-infantile est plus importante pour enfants nés des mères résidentes à Molenbeek-Saint-Jean.

Dans le cadre de l'enseignement secondaire, les filières techniques et surtout professionnelles sont proportionnellement nettement plus suivies que la moyenne régionale par les jeunes résidant à Molenbeek. La part de jeunes suivant la filière générale est donc très nettement sous la moyenne régionale. Le retard scolaire touche fortement les jeunes de la commune, ce dès la fin du primaire et particulièrement pour les garçons. À l'issue de l'enseignement obligatoire, ils sont, malheureusement assez logiquement, beaucoup moins nombreux à suivre des études supérieures, surtout dans les quartiers de l'est de la commune et dans la concentration de logements sociaux, où les parents sont aussi moins souvent universitaires ou même titulaires d'un diplôme secondaire général. Dans ces quartiers, le niveau de qualification pose des problèmes d'insertion sur le marché du travail. Ces difficultés sont amplifiées par le fait que, à diplôme égal, on observe aussi proportionnellement plus de chômeurs qu'attendu en fonction de la moyenne régionale. Cela suppose des problèmes d'orientation professionnelle ou certaines formes de discrimination touchant spécifiquement cette population. La situation dans l'ouest de la commune, hors logement social, est moins négative bien que les niveaux de formation suivis et acquis soient généralement assez moyens. Mais pour ces classes moyennes, cela semble poser moins de problème d'insertion sur le marché du travail.



## **> Une importante offre en logement social**

Commune partagée entre la première et la seconde couronne, Molenbeek a un parc immobilier assez hétérogène. On notera l'importance de l'offre en logement social (plus de 10%, ce qui est beaucoup à l'échelle de la Région). La moyenne communale de 78 % de logement datant d'avant 1961 est largement dépassée dans le centre historique compris entre le canal et la Gare de l'Ouest mais aussi dans les cités jardins. L'habitat est nettement plus récent dans l'essentiel de l'ouest de la commune, sauf le long de la chaussée de Gand. Dans les quartiers anciens et les cités-jardins, les logements sont nettement moins confortables, certains équipements étant parfois manquants (salle d'eau, chauffage central) et les superficies plancher plus réduites. Le confort et l'état sont bien meilleur dans les quartiers plus récents. Selon les habitants, l'état intérieur pose souvent problème suite à la vétusté de certaines installations. Dès que l'on sort des vieux quartiers, l'aspect extérieur, l'esthétique et la propreté sont mieux appréciés. La tranquillité mais aussi la propreté sont jugés très sévèrement sur quasiment tout le territoire communal, mais de manière encore plus critique entre le canal et la Gare de l'Ouest. Au-delà de cette coupure ferroviaire, l'offre abondante de parcs publics améliore la perception des espaces verts. Notons que la part des ménages ayant accès à un jardin privé est très faible dans la commune car les appartements sont très répandus. L'absence d'espaces verts est donc particulièrement critique près des rives du canal.

## **Enjeux socio-économique de la commune de Molenbeek-Saint-Jean**

Quelques enjeux se dégagent de cet aperçu statistique de la commune de Molenbeek-saint-Jean :

- La précarité financière d'une bonne partie de la population, surtout dans les vieux quartiers et les logements sociaux, traduit un taux de chômage important mais aussi des emplois moins qualifiés et donc moins rémunérés. La question de la qualification se pose de diverses manières. Tout d'abord, le profil moins qualifié et de plus en plus inadapté au marché de l'emploi bruxellois tend à se reproduire de génération en génération. Il est certain que les jeunes font aujourd'hui de plus longues études, mais du fait de l'élévation généralisée des niveaux scolaires, l'écart avec les mieux formés reste important. Les problèmes de maîtrise de la seconde langue nationale, de choix des filières mais aussi potentiellement de discrimination à l'embauche font que l'insertion sur le marché de l'emploi de ces jeunes, souvent issus de l'immigration, reste problématique.
- La précarité financière d'une grande partie de la population se traduit également dans ses conditions de logement, particulièrement dans les quartiers où le bâti est ancien, et ce tant dans le parc résidentiel privé que social. Les mauvaises conditions socio-économiques ont aussi un effet direct sur l'état de santé de la population.
- Le logement social constitue une part importante du logement de la commune. Outre les coûts que l'héritage d'un parc ancien mais aussi de certains grands immeubles plus récents peuvent induire, il faut continuer à gérer la concentration croissante des populations les plus précarisées dans ce segment de l'offre locative, déjà largement saturé.
- Les jeunes enfants sont très nombreux dans la commune et la natalité est en nette croissance. Le nombre absolu de naissances est très élevé dans la commune (1 720 naissances en 2007).



- Parallèlement, Molenbeek-Saint-Jean devra encore pendant de nombreuses années faire face au vieillissement de sa population, surtout dans la partie ouest de la commune mais aussi, au sein des communautés immigrées. Bien que l'âge moyen n'augmente plus depuis quelques années, les personnes (très) âgées sont encore nombreuses, que ce soit dans le logement social ou le secteur locatif privé. Cela multiplie donc les types de besoins et les infrastructures nécessaires, pas toujours aisément conciliables.
- La situation peut apparaître comme plus favorable dans l'ouest de la commune, dont la population active est largement constituée de classes moyennes laborieuses, en ce compris les personnes d'origine immigrée mieux insérées sur le marché du travail et quittant dès lors les vieux quartiers. Cependant, la position dans le marché de l'emploi des classes moyennes tend à se fragiliser, notamment du fait de niveaux de formation intermédiaires plutôt que supérieurs. Il ne faut pas perdre de vue que les salaires ne sont pas parmi les plus élevés à l'échelle de la Région, comme en témoigne le niveau de revenu imposable. Dans ce contexte, l'augmentation du chômage peut mettre à mal les ménages où deux emplois sont nécessaires pour assurer l'équilibre financier.
- Molenbeek est une commune très anciennement industrialisée, surtout dans sa partie proche de l'axe du canal. C'est là que l'espace public est le plus difficile à aménager, devant concilier besoin de la population (plus jeune qu'en moyenne dans la Région) et contraintes des nombreuses activités économiques insérées dans le tissu urbain. L'espace public est limité, à fortiori les espaces verts. C'est aussi là que se pose le problème de la reconversion des friches industrielles.

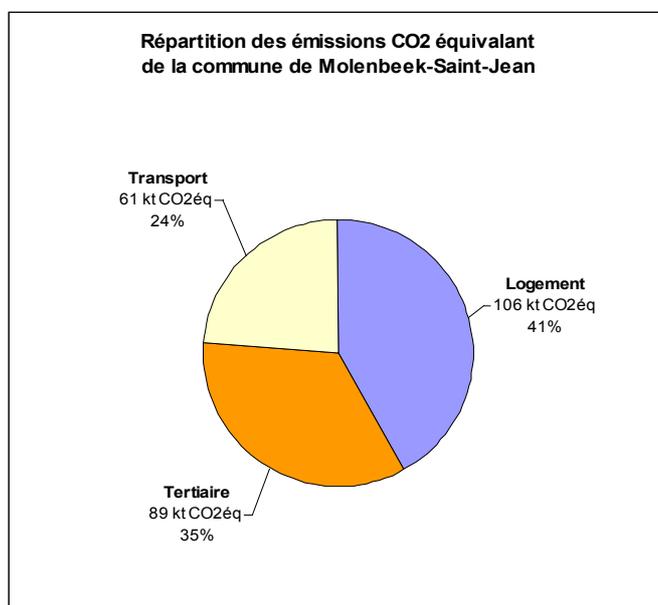


## État des lieux des émissions de CO<sub>2</sub>

Il existe des estimations d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en Région de Bruxelles-Capitale. Au niveau communal, il n'existait pas aujourd'hui de tels inventaires.

Un bilan des émissions de CO<sub>2</sub> de la commune de Molenbeek-Saint-Jean a pu être réalisé sur de différentes sources:

- sur base des relevés des consommations de gaz et d'électricité fournis par le gestionnaire du réseau SIBELGA
- sur base du bilan énergétique de la Région de Bruxelles-Capitale 2006 (rapport final Mai 2008)
- sur base des statistiques populations de la commune de Molenbeek-Saint-Jean
- sur base des études et statistiques de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)
- sur base du bilan énergie des bâtiments communaux de 2009



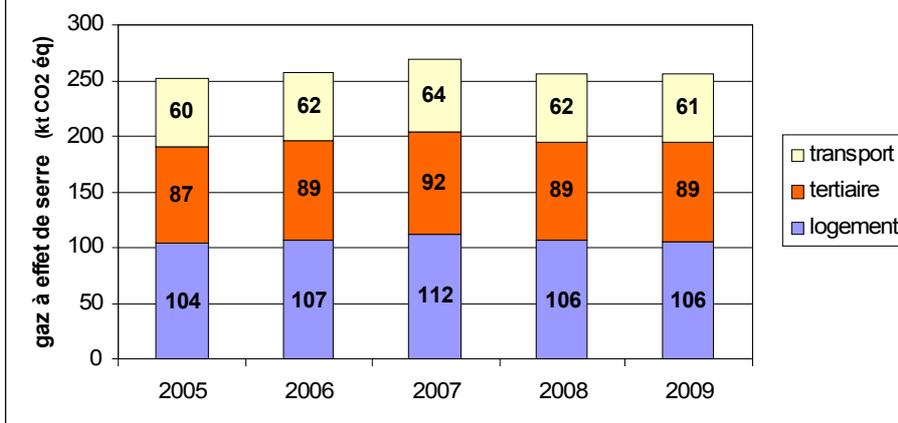
Sur base des émissions de GES établies, on peut tirer comme conclusion d'une part que le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) est le principal gaz à effet de serre émis sur le territoire régional (près de 92%) et donc communal, d'autre part que les bâtiments et le transport représentaient (en 2007) plus de 83% des émissions de GES et enfin que les bâtiments, à eux seuls, représentent 62% des émissions directes de GES (en 2007).

La part industrielle des émissions directes de GES est minime et provient à Molenbeek-Saint-Jean d'ateliers et de petites entreprises manufacturières.

Les combustibles essentiellement utilisés dans le secteur du bâtiment sont le gaz naturel, l'électricité et le mazout de chauffage. Sur base du bilan énergétique de la Région de Bruxelles-Capitale, la part de l'utilisation du mazout dans le secteur du logement est de 22% et dans le secteur tertiaire de 25%.

Les émissions relatives au transport ont été établies sur base de la moyenne régionale en 2006 reprise dans le bilan énergétique de la Région de Bruxelles-Capitale, soit 24% des émissions.

## Evolution des émissions de CO2 équivalent (émissions annuelles normalisées sur base des conditions météo)



### Logement

		2005	2006	2007	2008	2009
Electricité	Total résid. (kWh)	98179640	97204135	96312938	95998155	98373000
	Total résid. (kt CO <sub>2</sub> éq)	29	29	28	28	29
Gaz	Total résid. (kWh)	276159474	285029436	275206586	287587623	283239000
	Total résid. (kWh normalisé)	303112337	317636219	337548947	315856313	311476117
	Total résid. (kt CO <sub>2</sub> éq)	61	64	68	64	63
Mazout	Total résid. (kWh)	60755084	62706476	60545449	63269277	62312580
	Total résid. (kWh normalisé)	66684714	69879968	74260768	69488389	68524746
	Total résid. (kt CO <sub>2</sub> éq)	14	14	15	14	14
<b>Total Logement</b>	<b>Total résid. (kWh)</b>	<b>435094199</b>	<b>444940046</b>	<b>432064973</b>	<b>446855056</b>	<b>443924580</b>
	<b>Total résid. (kWh normalisé)</b>	<b>467976692</b>	<b>484720322</b>	<b>508122653</b>	<b>481342858</b>	<b>478373862</b>
	<b>Total résid. (kt CO<sub>2</sub>éq)</b>	<b>104</b>	<b>107</b>	<b>112</b>	<b>106</b>	<b>106</b>
						41%

### Tertiaire

		2005	2006	2007	2008	2009
Electricité	Total tert. (kWh)	113430015	112302983	111273356	110909678	113653410
	Total tert. (kt CO <sub>2</sub> éq)	33	33	33	33	33
	Total Eclairage Public (kWh)	2663345	2636882	2612706	2604167	2668590
	Total Eclairage Public (kt CO <sub>2</sub> éq)	1	1	1	1	1
Gaz	Total tert. (kWh)	190729526	196855564	190071414	198622377	195619000
	Total tert. (kWh normalisé)	209344519	219375437	233128162	218146146	215120963
	Total tert. (kt CO <sub>2</sub> éq)	42	44	47	44	43
Mazout	Total tert. (kWh)	47682381	49213891	47517853	49655594	48904750
	Total tert. (kWh normalisé)	52336130	54843859	58282040	54536536	53780241
	Total tert. (kt CO <sub>2</sub> éq)	11	11	12	11	11
<b>Total tertiaire</b>	<b>Total tert. (kWh)</b>	<b>354505267</b>	<b>361009321</b>	<b>351475329</b>	<b>361791815</b>	<b>360845750</b>
	<b>Total tert. (kWh normalisé)</b>	<b>377774009</b>	<b>389159162</b>	<b>405296264</b>	<b>386196527</b>	<b>385223204</b>
	<b>Total tert. (kt CO<sub>2</sub>éq)</b>	<b>87</b>	<b>89</b>	<b>92</b>	<b>89</b>	<b>89</b>
						35%

### Transport

		2005	2006	2007	2008	2009
Produits pétroliers	Total transp. (kWh)	295344891	303855033	315965967	301495526	300995600
	Total transp. (kt CO <sub>2</sub> éq)	60	62	64	62	61
						24%

### Molenbeek (logement, tertiaire et transport)

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Total Molenbeek (kWh)</b>	<b>1084944356</b>	<b>1109804400</b>	<b>1099506270</b>	<b>1110142397</b>	<b>1105765930</b>
<b>Total Molenbeek (kWh normalisé)</b>	<b>1141095591</b>	<b>1177734516</b>	<b>1229384884</b>	<b>1169034910</b>	<b>1164592666</b>
<b>Total Molenbeek (kt CO<sub>2</sub>éq)</b>	<b>251</b>	<b>258</b>	<b>269</b>	<b>256</b>	<b>256</b>
<b>Total/hab Molenbeek (t CO<sub>2</sub>éq)</b>	<b>3,1</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>
					100%



## Plan d'actions énergie

Méthodologie:

Comme précisé dans le préambule de ce document, les actions qui seront entreprises par la commune de Molenbeek-Saint-Jean se feront, dans la mesure du possible, en synergie avec les actions menées par la Région de Bruxelles-Capitale qui a ratifié la Convention des Maires le 6 décembre 2008.

Dû à son ancrage plus local par rapport à la région, la commune de Molenbeek-Saint-Jean déclinerait les actions régionales aux niveaux locaux. Afin d'encore renforcer l'emprise locale, la commune mènerait les actions, dans la mesure du possible, avec des acteurs locaux (CPAS, Maisons de quartier, asbl, Centres de formation, ...). En complément aux actions régionales, la commune de Molenbeek-Saint-Jean propose des actions propres.

### Mesures « Logements »

Introduction

Dû au profil urbain de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, le parc de logement est la principale source d'émission de gaz avec à effet de serre (41%).

En 2009, le secteur du logement comptait 36 562 logements répartis dans 10 706 immeubles dont 80% sont construits avant 1970, donc avant les chocs pétroliers, ce qui signifie que peu de mesures d'efficacité énergétique ont été prises en compte lors de leurs conceptions. De plus 61,7% des occupants étaient locataires, donc peu incités à investir dans leur logement, et les taux annuels de rénovation avec et sans permis d'urbanisme sont généralement faibles.

Comme le met en avant la Région, des économies d'énergies importantes peuvent donc être réalisées, mais pour cela, il faudra lever d'importantes barrières socio-économiques :

- le revenu net imposable par Bruxellois est le plus faible de Belgique et plus de 30% des habitants vivent en-dessous du seuil de pauvreté, ce qui implique que le fossé entre les riches et les pauvres est très important. On imagine aisément que les personnes ayant des revenus moindres seront moins facilement disposées à réaliser des investissements dans leur logement, ce qui écarte leur logement d'une perspective de réhabilitation ;
- le taux de propriétaires occupants est très bas, avoisinant les 40% ;
- le potentiel de réduction des émissions dans le secteur résidentiel bruxellois s'avère relativement cher du fait que 2/3 des logements sont d'ores et déjà équipés au gaz naturel, que l'habitat est très compact (maisons mitoyennes, nombreux appartements), limitant déjà de facto les déperditions de chaleur, et qu'il possède fréquemment des qualités patrimoniales limitant les possibilités techniques de réhabilitation.

Autant de barrières que la Région de Bruxelles-Capitale et que la commune de Molenbeek-Saint-Jean ambitionnent de lever au travers des mesures décrites ci-après. Dans le cadre de cette valorisation du potentiel d'amélioration environnementale du bâti, une attention particulière sera accordée à :

- la poursuite de la stimulation de la demande, notamment par le biais de l'accompagnement des ménages et de la sensibilisation des propriétaires bailleurs ; l'exemplarité des pouvoirs publics ; l'accès au financement pour les entreprises et maîtres d'ouvrage ; l'éco-construction et le soutien à la recherche et à l'innovation ;



- la structuration de l'offre, c'est-à-dire la formation supérieure ou universitaire, la formation professionnelle et l'enseignement qualifiant, l'accompagnement spécifique des demandeurs d'emploi et la lutte contre le manque de main d'œuvre qualifiée dans des domaines spécifiques, l'accompagnement des entreprises/des entrepreneurs, la problématique de la labellisation et de l'agrément...;
- l'accessibilité du dispositif pour les ménages à bas revenus, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

### **Mesure 1: Primes communales d'aide aux travaux économiseurs d'énergie (isolation, chauffage, régulation, ventilation, ...)**

L'objectif des primes énergie communales est d'encourager les habitants à améliorer la performance énergétique des logements.

Les primes communales sont entrées en application depuis décembre 2008. Afin d'être cohérent avec le niveau régional, les critères techniques des primes communales sont identiques à ceux de la Région de Bruxelles-Capitale.

### **Mesure 2: Guichet de l'énergie à disposition des habitants pour conseils en énergie et informations sur les aides financières**

Depuis 2009, la commune de Molenbeek-Saint-Jean dispose de son propre « Guichet de l'énergie ». Celui-ci dispense des informations en matière d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (isolation, installation de chauffage, gestes économes, énergies renouvelables, ...). Il aide les ménages molenbeekois aux diagnostics des factures énergétiques. Il informe également les habitants sur les aides existantes aux niveaux fédéral (déduction fiscale pour investissement économiseurs d'énergie), régional (primes énergie) et communal (primes complémentaires énergie).

### **Mesure 3: Mise en place d'un service de Tiers investisseurs (ESCO) pour les habitants**

A l'initiative du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, la commune proposera aux habitants molenbeekois, un service de tiers investisseur (ESCO) dans le cadre d'investissements économiseurs d'énergie.

Cet ESCO sera réalisé dans le cadre des mesures structurelles prise par le gouvernement belge suite au pic pétrolier de l'automne 2005 pour économiser l'énergie en ayant une attention particulière pour le groupe cible des personnes les plus démunies.

L'Etat Fédéral a ainsi décidé d'octroyer des moyens financiers importants à la Société Fédérale d'Investissement pour créer un Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie (FRCE).

Le FRCE a pour objet l'étude et la réalisation de projets en intervenant dans le financement de mesures structurelles visant à favoriser la réduction du coût global de l'énergie dans les logements privés pour le groupe cible des personnes les plus démunies et dans l'octroi d'emprunts bon marché en faveur de mesures structurelles visant à promouvoir la réduction du coût global de l'énergie dans les habitations occupées par des personnes privées et faisant office de résidence principale.

Pour réaliser ces objectifs, il est créé au niveau local, des structures appelées « entité



locale FRCE». Les entités locales visent la réalisation d'investissements qui réduiront le coût des factures énergétiques de manière telle que l'investissement sera amorti à court ou à moyen terme et deviendra alors rentable.

#### **Mesure 4: Favoriser les techniques les plus efficaces en matière énergétique et environnementale**

A destination des propriétaires (occupants et non occupants) des logements situés sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean, la commune favorisera la mise en place de législation favorisant les techniques les plus efficaces en matière énergétique et environnementale.

Pour ce faire, elle fera en sorte que les exigences énergétiques des bâtiments (PEB) transposées par la Région de Bruxelles-Capitale soient respectées lors de toute demande de permis d'Urbanisme. Dans le cadre du prochain Plan communale de développement (PCD), la commune apportera une attention toute particulière à l'efficacité énergétique des bâtiments et aux moyens nécessaires pour la mettre en place.

Dans la mesure du possible, la commune prendra des règlements urbanistiques favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation de matériaux et de techniques de constructions à faible bilan carbone.

#### **Mesure 5: Encourager la construction de logements passifs et la rénovation basse énergie**

La commune de Molenbeek-Saint-Jean a voté en novembre 2007, une « Motion Climat » dans laquelle elle s'engage à respecter, pour son propre parc de bâtiments, le standard passif lors de construction de logement neuf et le standard basse énergie lors de lourde rénovation de logement.

En montrant l'exemple et sur base de l'expérience ainsi accumulée, la commune souhaite encourager le secteur privé à réaliser la construction de logements passifs et la rénovation basse énergie sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

#### **Mesure 6: Au sein des logements communaux, jouer le rôle d'exemplarités en matières de performances énergétiques et environnementale (bâtiments passifs, rénovation lourdes en basse énergie, matériaux écologiques, ...)**

La commune de Molenbeek-Saint-Jean gère un parc de plus d'une centaine de logements à caractère social qu'elle met en location pour une population ayant un faible revenu.

En tant qu'institution publique, la commune se doit de monter l'exemple et pour ce faire s'engage à respecter dans tout nouveaux projets de logements, le standard passif lors de construction neuve et le standard basse énergie lors de lourde rénovation.

#### **Mesure 7: Service d'une Guidance énergie sociale**

L'augmentation du prix de l'énergie a pour effet d'accroître la part de la charge énergétique dans le coût de la location.

En collaboration avec le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, la commune souhaite mettre en place un service de guidance énergétique sociale.



Afin d'aider les locataires à mieux maîtriser leur consommation énergétique, un service de guidance énergétique devrait leur permettre de mieux poser des gestes économiseurs d'énergie et ainsi diminuer leur facture énergétique.

### **Mesure 8: Réalisation et diffusions d'outils d'informations (brochures, leaflets, affiches, sites internet, ...)**

Dans un souci de mieux informer les locataires et les propriétaires sur les solutions à apporter pour une meilleure efficacité énergétique dans les logements, la commune développera différents outils d'informations aidant au passage à l'action. Ces outils seront déclinés sous différentes formes et en fonction des publics cibles: brochures, leaflets, affiches, site internet, ...

### **Mesure 9: Animations vers les plus jeunes (défi énergie école, programmes pédagogiques, animations, ...)**

En terme de changement des comportements sur le long terme, il est important d'apprendre au plus tôt l'importance de la protection de l'environnement.

La commune de Molenbeek-Saint-Jean est le pouvoir organisateur de nombreuses écoles primaires. Elle peut donc jouer un rôle important dans l'éducation des plus jeunes à la préservation de l'environnement via des programmes pédagogiques, des animations, des participations aux défis énergie initiés par la Région.

L'approche vers les jeunes devra également être réalisée via d'autres canaux comme les maisons de jeunes, les maisons de quartiers, les centres sportifs, les centres ludiques, les autres réseaux scolaires, ...

### **Mesure 10: Susciter les échanges entre les citoyens sur le thème de l'énergie (trucs & astuces, défi énergie, quartier durable, ...)**

De nombreux habitants sont ou souhaitent être actif dans l'amélioration de leur efficacité énergétique. Il est important que ces publics se rencontrent afin de créer une dynamique de groupe, de fédérer de nouvelles personnes et d'échanger le savoir entre les citoyens sur le thème de l'énergie.

La commune souhaite encourager ses habitants à participer à des plate-formes comme le défi énergie de la Région, journées énergie, la foire au savoir-faire, le regroupement de citoyens initiant des quartiers durables, ...

### **Mesure 11: Organiser des journées de l'énergie (animations, conférences, stands, portes ouvertes, ...)**

Dans un souci de fédérer les habitants autour du thème des économies de l'énergie, la commune de Molenbeek-Saint-Jean organisera en collaboration avec le CPAS de Molenbeek et les acteurs locaux, des « journées de l'énergie ». Celles-ci s'articuleront au travers d'animations pour petits et grands, des conférences, des stands interactifs, des portes ouvertes de lieux économes en énergie.



### **Mesure 12: Encourager le diagnostic énergétique (audit énergie, diagnostic factures énergies, thermogravimétrie, ...)**

Avant d'entreprendre des travaux en vue d'économiser l'énergie, il est important de faire un bilan de la situation existante et d'avoir une vue complète sur les améliorations possibles.

En vue d'aider les habitants à opter pour les travaux prioritaires, la commune encouragera la réalisation d'audit énergétique, de diagnostic des factures d'énergie et de thermogravimétries.

### **Mesure 13: Primes communales d'aides aux installations de production d'énergie renouvelable.**

Dans les logements qui sont performants énergétiquement, la commune de Molenbeek-Saint-Jean mettra en place des primes d'aides aux installations de production d'énergie renouvelable. Afin d'être cohérent avec le niveau régional, les critères techniques des primes communales seront identiques à ceux de la Région de Bruxelles-Capitale.

### **Mesure 14: Envisager systématiquement l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable dans les logements communaux**

Afin d'augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations d'énergie, la commune envisagera systématiquement l'installation de système de production d'énergie renouvelable dans les logements communaux. Cela permettra d'une part de diminuer la facture énergétique des locataires et d'autre part d'initier vers le secteur privé l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable en jouant le rôle d'exemplarité.

### **Mesure 15: Susciter le choix de contrat de fourniture d'électricité 100% énergie verte**

Aujourd'hui plusieurs fournisseurs d'électricité proposent des contrats de fourniture d'électricité 100% verte. La commune incitera les habitants de Molenbeek-Saint-Jean à opter pour ce type de contrat.

De plus, depuis 2010, pour son propre parc de bâtiment, la commune opte pour un contrat de fourniture d'électricité 100% énergie verte.

### **Mesure 16: Aider au développement de coopératives d'habitants développant l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables sur les toitures de bâtiments publics, avec une attention particulière pour le publics fragilisés.**

De nombreux habitants de Molenbeek-Saint-Jean sont locataires ou ne possèdent pas de logement adapté (surface de toiture, orientation, ...) à l'installation de système d'énergies renouvelables. Afin de donner la possibilité à ce type de public d'investir dans les énergies renouvelables, la commune soutiendra le développement de coopératives d'habitants souhaitant investir dans des installations renouvelables. Pour ce faire la commune mettra à disposition de ces coopératives des surfaces de toiture de son propre parc (hangars, garages, entrepôts, ...). Une attention particulière sera apportée pour ouvrir ce type de projet vers un publics plus fragilisé.



## Mesures « secteur tertiaire »

### Introduction

Le secteur tertiaire représente 35% des émissions de gaz à effet de serre de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Il s'agit donc d'un secteur important dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce secteur est constitué principalement de bureaux administratifs, de commerces, et de petites entreprises manufacturières.

La consommation d'énergie des bâtiments de l'Administration communale (maison communale, écoles communales, centres sportifs, crèches, bibliothèques, ...) représente près de 5% de la consommation totale de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. C'est donc un acteur clé qui peut montrer l'exemple des bonnes mesures et des bonnes pratiques à adopter et par conséquent servir de moteur à une dynamique vers une société pauvre en carbone.

### **Mesure 17: Soutenir la Région dans le renforcement de la PEB pour les constructions neuves ou reconstructions**

La commune de Molenbeek-Saint-Jean soutiendra la Région dans sa volonté de renforcer les critères de performances énergétiques de la PEB pour les constructions neuves ou reconstructions.

### **Mesure 18: Soutenir la Région dans le renforcement des exigences de la PEB pour les rénovations légères non soumises à permis d'urbanisme.**

Aujourd'hui les rénovations qui ne sont pas soumises à un permis d'urbanisme ne sont pas contraintes de suivre les exigences de la PEB. La commune de Molenbeek-Saint-Jean soutiendra les initiatives de la Région renforçant les exigences de la PEB pour les rénovations légères non soumises à un permis d'urbanisme.

### **Mesure 19: Intensifier le programme PLAGE initié en 2005 au sein de la commune**

Depuis 2005, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a mis en place, avec le soutien de la Région, un Plan Local d'Amélioration de la Gestion Energétique (projet PLAGE) de son parc de bâtiments (bureaux, écoles, crèches, centre sportifs, bibliothèques, logements communaux, ...).

Le projet PLAGE au sein de la commune de Molenbeek-Saint-Jean a permis de stimuler au niveau communal le développement d'un Plan d'Action pour une meilleure Gestion Energétique.

En effet au terme des quatre années, le projet PLAGE a permis à la commune :

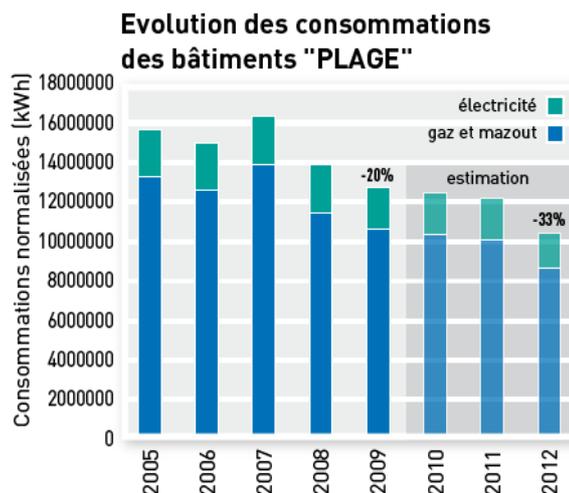
- de connaître l'efficacité énergétique de son parc immobilier;
- d'identifier le potentiel d'économie;
- de sensibiliser les occupants (affiches Display© et thermomètres didactiques);
- intégrer l'efficacité énergétique dans les choix d'investissement;
- mettre en place une gestion interne de l'efficacité énergétique;
- assurer la transparence de l'information en communiquant les résultats



## 95.000 € économisés en 2009

Grâce aux différentes actions entreprises dans les dix bâtiments PLAGE, leurs consommations d'énergie ont diminué de 20% en l'espace de cinq ans, correspondant à une économie en 2009 de 95.000 €.

Sur base des travaux prévus, elles devraient encore diminuer pour atteindre -33% en 2012.



La Commune de Molenbeek-Saint-Jean a également entamé une mutation énergétique lors de la construction ou de la rénovation lourde de ses bâtiments. Depuis fin 2007 (Motion Climat), la thématique de l'efficacité énergétique est devenue une priorité et, à ce titre, est intégrée dès le début du projet. Actuellement, tous les nouveaux projets doivent répondre aux critères passifs pour le neuf et aux critères basses énergies dans le cadre de rénovation lourde.

Dans plusieurs de ses projets, la Commune va plus loin en intégrant également l'ensemble des paramètres environnementaux dans ses projets (choix des matériaux, énergies renouvelables, toitures vertes, citerne d'eau de pluie, mobilité, ...). Six projets de construction et de rénovation ont été lauréats aux concours de bâtiments exemplaires de l'IBGE.

Dans les années à venir, la commune renforcera les actions menées dans le cadre du projet PLAGE.

### **Mesure 20: Au sein des bâtiments communaux, jouer le rôle d'exemplarités en matière de performances énergétiques et environnementales (bâtiments passifs, rénovations lourdes en basse énergie, matériaux écologiques, ...)**

Dans le cadre de nouveaux projets de rénovation ou de construction, des critères énergétiques plus stricts sont appliqués: construction passive, rénovation basse énergie, utilisation d'énergies renouvelables, ...

Les cahiers spéciaux de charges sont adaptés pour inclure de nouveaux critères énergétiques et environnementaux.

Plusieurs projets à hautes performances énergétiques ont été réalisés ou sont en cours via les services des Travaux publics et des Projets subsidiés.

### **Mesure 21: En collaboration avec la Région, promouvoir et soutenir la mise en place de programmes PLAGE dans les institutions localisées dans la commune**

Forte de son expérience dans son propre programme PLAGE, la commune souhaite soutenir la Région dans la mise en place d'autres programmes PLAGE dans les institutions (publiques ou privées) localisées dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

**Mesure 22: Promouvoir le côté exemplaire des bâtiments communaux et privés, aux travers différents outils de promotion (portes ouvertes, flyer, Internet, journal communal, journées énergie, fêtes de la nature, ...)**

Depuis 2008, tous les projets communaux de construction ou de rénovation lourde respectent dans la mesure du possible les critères passif ou basse énergie et incluent des critères environnementaux.

En effet, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a voté en novembre 2007, une « Motion Climat » dans laquelle elle s'engage à respecter le standard passif lors de construction neuve et le standard basse énergie lors de lourde rénovation.

En montrant l'exemple et sur base de l'expérience accumulée, la commune souhaite encourager le secteur privé à réaliser la construction de bâtiments passifs et la rénovation basse énergie sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

**Mesure 23: Promouvoir l'Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les commerces aux travers des Atrium**

Les principaux noyaux commerciaux de Molenbeek-Saint-Jean, sont regroupés sous des « Atrium ». En collaboration avec les Atriums, la commune de Molenbeek-Saint-Jean souhaite promouvoir l'Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les commerces situés sur son territoire.

**Mesure 24: Promouvoir et soutenir le développement sur le territoire de la commune des sociétés actives dans l'Utilisation Rationnelle de l'Energie et des matériaux durables (isolation, grossistes, installateurs, entrepreneurs, bureaux d'architectures, centre de formation, ...)**

Les entreprises actives dans le durable devraient connaître, lors des prochaines années, un fort développement pour répondre à la demande. La commune de Molenbeek-Saint-Jean souhaite promouvoir et soutenir le développement sur son territoire des sociétés actives dans l'Utilisation Rationnelle de l'Energie et des matériaux durables (isolation, grossistes, installateurs, entrepreneurs, bureaux d'architectures, centre de formation, ...)

**Mesure 25: Mise en place pour le parc des bâtiments communaux d'outils de comptabilité énergétique en collaboration avec les autres communes bruxelloise et Sibelga**

En collaboration avec l'Intercommunale Sibelga, les différentes communes de la Région de Bruxelles-Capitale ont pris comme décision de mettre en place un outil de comptabilité énergétique des bâtiments communaux. Les plus gros bâtiments seront suivis en continu par télé-relevés.

Cet outil permettra aux communes de suivre de près l'évolution des consommations de chacun de leurs bâtiments et d'être informées au plus vite des bâtiments dont les consommations sont anormalement hautes.

Cet outil sera opérationnel dès 2011.



### **Mesure 26: Envisager systématiquement l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable dans les bâtiments communaux**

Afin d'augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations d'énergie, la commune envisagera systématiquement l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable dans les bâtiments communaux. Cela permettra d'une part de diminuer la facture énergétique et d'autre part d'initier vers le secteur privé, l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables en jouant le rôle d'exemplarité.

### **Mesure 27: Promouvoir l'installation d'énergies renouvelables dans les bâtiments privés via des collaborations avec des formations d'insertion socio-professionnelle dans les métiers en Energies renouvelables**

De nouveaux métiers dans le secteur des énergies renouvelables connaîtront une forte croissance. Ces dernières années, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a mené en collaboration avec la commune d'Anderlecht, un projet pilote de formation d'insertion socio-professionnelle dans le métier d'installateur de panneaux photovoltaïque.

Étant donné que le degré de qualification des chômeurs à Molenbeek-Saint-Jean est faible et le taux de chômage chez les jeunes est particulièrement important, la commune souhaite développer et promouvoir ce type de formation d'insertion socio-professionnelle via les métiers en énergies renouvelables.

### **Mesure 28: Opter pour des contrats de fournitures d'électricité 100% énergie verte dans les bâtiments communaux**

Parallèlement aux travaux améliorant la performance énergétique des bâtiments communaux, l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean a opté depuis 2010 pour un contrat de fourniture d'électricité 100% énergie verte afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> dues à son utilisation d'électricité.

Au travers de ce choix la commune souhaite également, à son échelle, soutenir la filière de production d'électricité verte.

### **Mesure 29: Promouvoir et soutenir le développement sur le territoire de la commune des sociétés actives dans la production d'énergies renouvelables.**

Les entreprises actives dans les énergies renouvelables devraient connaître un fort développement dans les prochaines années. La commune de Molenbeek-Saint-Jean souhaite promouvoir et soutenir le développement sur son territoire des sociétés actives dans la production d'énergies renouvelables (ateliers, grossistes, installateurs, entrepreneurs, bureaux d'études, centre de formation, centre de recherche & développement, ...).



## Mesures « transports »

### Introduction

Comme toutes les villes européennes, la Région de Bruxelles-Capitale, et dès lors la commune de Molenbeek-Saint-Jean, connaît une forte augmentation de la pression automobile.

L'augmentation observée des véhicules des kilomètres parcourus est de 0,5% par an. Les tendances majeures de l'évolution des déplacements en région bruxelloise peuvent se résumer comme suit :

- augmentation des distances parcourues ;
- augmentation du nombre de déplacements quotidiens ;
- augmentation de la part des déplacements motorisés ;
- forte augmentation des déplacements liés aux loisirs et aux achats ;
- étalement des heures de pointe (laquelle s'étend actuellement, le matin, de 6h à 10 h).

Cet état de fait met en péril l'accessibilité, la qualité de l'air et le cadre de vie de Molenbeek. Cela incite certains habitants et entreprises à quitter la commune et à s'installer hors de la ville. Cet exode urbain a pour conséquence d'affaiblir son tissu socio-économique. Chaque matin et chaque soir, la ville s'engorge d'automobilistes fréquemment seuls, navetteurs (52% en région bruxelloise) ou bruxellois, en voiture de société ou non. Le trafic aux heures de pointe représentent dans la Région 59% du trafic d'un jour ouvrable moyen. Les habitants de la Région en sont responsables à concurrence de 22% et les navetteurs de 24%.

Les émissions directes de GES issues du transport routier en RBC représentent en 2007 un total de 766 ktonnes de CO<sub>2</sub> téq, ce qui équivaut à 21% (24% pour Molenbeek) des GES, trois quarts de ces émissions étant liées aux voitures particulières.

Il est important de noter que le transport routier est aussi un secteur où une diminution des émissions de CO<sub>2</sub> n'est pas significativement observable et ce indépendamment des améliorations technologiques des véhicules. En effet, la demande en transport continue d'augmenter chaque année et ce malgré la congestion, le prix du carburant et les investissements dans les transports en commun.

Continuer à rendre les transports en commun attractifs est certes indispensable et à poursuivre, mais cela ne suffira pas à diminuer le trafic automobile dans nos rues. Une diminution des émissions dues au transport routier - allant de pair avec une maîtrise de la demande en déplacements - est nécessaire pour répondre à l'urgence climatique mais correspond également au respect des engagements pris par les autorités régionale et communale. Le développement des modes de transport « doux » demeure la première priorité de la Commune. Les déplacements alternatifs à l'usage individuel de la voiture comme la marche et le vélo doivent être privilégiés. Par ailleurs, la commune se réjouit que le Gouvernement régional désire une concertation avec les autres Régions et l'autorité fédérale relative à une politique de mobilité harmonisée, notamment sur l'ensemble de la zone RER (offre, tarification, information aux voyageurs). L'objectif de la politique de mobilité doit être d'atteindre la réduction de 20% de la charge de circulation dans la Région par rapport à 2001, telle que prévue par l'Accord de Gouvernement et le Plan Iris 2. Molenbeek-Saint-Jean vise cette réduction de 20 % également sur son territoire.



### **Mesure 30: Participation aux Plans de déplacement scolaire (PDS)**

Les déplacements domicile-école représentent 18% des déplacements aux heures de pointe. Diminuer le nombre de déplacements va dans le sens d'une réduction des émissions de polluants. L'ordonnance précitée relative aux plans de déplacements rend l'établissement d'un « pré-diagnostic de mobilité » obligatoire pour les écoles maternelles, primaires et secondaires et fixe un cadre pour l'accompagnement des écoles qui désirent mettre en place un plan de déplacements scolaires. La commune participe à la réflexion entreprise par ces écoles et prend les mesures qui vont dans le sens de la réduction des déplacements automobiles.

### **Mesure 31: Renforcer les Plans de déplacement entreprise (PDE) des entreprises publiques**

L'administration communale, en tant qu'autorité publique, se doit d'être un exemple pour les entreprises et le grand public en matière de mobilité, notamment de son personnel. Elle encourage donc ses agents à privilégier l'usage des transports en commun bruxellois et de tous les modes de déplacements doux. L'administration met donc en place son propre PDE. La phase 1 (diagnostic) a été finalisée. Le plan d'action est encore en gestation, mais certaines mesures, telles que le remboursement des déplacements en transport en commun, à vélo et à pied ont déjà été mises en place ; la gestion centralisée des vélos de service, etc. D'autres mesures, telles que la formation de pools de véhicules communaux pour les différents services communaux et le recours aux voitures partagées dans le cadre des déplacements professionnels vont être mises en test par la commune.

### **Mesure 32: Poursuivre la mise en œuvre du RER**

La Commune soutiendra la poursuite de la mise en œuvre du RER

### **Mesure 33: Augmenter la vitesse des transports en commun de surface**

La Commune souscrit à l'objectif de la Région de généraliser les sites propres avec comme objectifs :

- pour les trams : passer de 40% (2008) à 90% (2020) ;
- pour les bus : passer de 9% (2008) à 40% (2020).

Sur voirie communale, elle s'engage à prendre les mesures de son ressort (plans de circulation, gestion du stationnement accrue le long des lignes, ...) afin d'augmenter la vitesse commerciale des transports en commun.

### **Mesure 34: Encourager les modes de déplacements non polluants par le biais du « maillage vert »**

A l'instar de la Région, la Commune prendra des dispositions pour mettre en œuvre les aménagements nécessaires aux déplacements non polluants que sont la marche et le vélo. Tout ceci se fait par le biais de « continuités vertes ». Ces aménagements offrent des itinéraires de déplacements non motorisés continus, sécurisés et confortables. Ils relieront les espaces verts entre eux et emprunteront au maximum les éléments plantés existants dans la ville.



### **Mesure 35: Intégration des critères de cyclabilité dans l'aménagement et la rénovation des voiries communales**

Le vélo est un acteur important d'une mobilité durable. Il est essentiel de lui accorder une place de choix. La Commune mène et continuera de mener une politique volontariste de promotion de l'usage du vélo. Elle veillera également à accroître le nombre de stationnements pour vélo protégés en voirie, à disposition des riverains. Les projets d'aménagement et de rénovation de voirie intégreront systématiquement des exigences de cyclabilité. L'espace dégagé lors d'une mise en sens unique sera prioritairement consacré à la création d'espaces pour les cyclistes.

Concernant les parkings à vélo, la Commune évaluera la possibilité de doter tous les carrefours des voiries communales de parkings vélo.

### **Mesure 36: Renforcer les initiatives de soutien à l'usage du vélo**

La Commune finance des formations afin d'encourager l'utilisation du vélo. Elle poursuivra cette politique.

### **Mesure 37: Vélos à disposition du public**

La Commune fera en sorte de favoriser tout système de location de vélos stationnés en rue. Des stations de ce système sont déjà en place. Elle collaborera activement avec les différents acteurs concernés pour que le nombre de stations augmente.

### **Mesure 38: Permettre le développement de la marche à pied**

Outre les transports en commun comme alternative à la voiture, la Commune fera du piéton (habitant ou visiteur) l'utilisateur premier de la voirie publique. Ainsi, entre autres, dans le centre de Molenbeek, les zones piétonnes ou espaces partagés seront étendus.

### **Mesure 39: Renforcer la sensibilisation aux modes de transport doux**

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, qui a lieu chaque année fin septembre, la Commune organise, en collaboration avec la Région bruxelloise et depuis plusieurs années, un dimanche « En ville sans ma voiture ». Cette journée festive rencontre un succès de foule. Le nombre de dimanches sans voiture sera graduellement augmenté selon des modalités variables, en améliorant l'information des habitants, tant pour faire découvrir d'autres modes de déplacement que pour accroître la convivialité de la ville et diminuer la pollution atmosphérique.

Par ailleurs, la Commune participera à d'autres campagnes récurrentes valorisant l'image des cyclistes et des piétons :

- Friday Bikeday, depuis 2007, et l'opération annuelle « Dring Dring » incitent à prendre le vélo pour se rendre sur le lieu de travail ;
- l'opération annuelle "J'achète à vélo" a comme objectif de démontrer, tant aux clients qu'aux commerçants, que la bicyclette peut être une alternative crédible à la voiture pour faire ses courses;

De nombreuses publications et autres outils de communication sont également mis à disposition des publics concernés et notamment :

- les dépliants et brochures « Se déplacer autrement », « 1.000 solutions et la vôtre »



et « Mes déplacements et l'environnement », qui donnent de nombreux conseils sur les modes de conduite moins polluants, le choix de véhicules propres, la nature et l'impact des polluants, y compris sur la santé ;

- la page Internet « Eco-mobilité des ménages » de Bruxelles Environnement ;
- des pollumètres identifiant en temps réel l'indice de la qualité de l'air ;
- les campagnes de communication relatives au transfert modal pour les courts trajets (spots télévisuels, spots radiophoniques, etc.)...

Certaines actions seront poursuivies et intensifiées, d'autres réorientées afin d'augmenter le transfert modal vers les modes de transport doux.

#### **Mesure 40: Développer une gestion environnementale de la voirie**

La Commune soutiendra la Région dans sa volonté de mener une politique de gestion des capacités routières et d'aménagement des voiries aux entrées de la RBC, ce afin de favoriser la convivialité urbaine, la protection des quartiers (habitants, usagers), l'attractivité et le retour des ménages en ville, ceci afin de garantir un impact positif sur l'économie régionale et une diminution du trafic automobile des navetteurs. A ce sujet, la Commune souscrit aux différentes mesures préconisées dans l'Accord du Gouvernement 2009-2014 pour réduire l'espace urbain dédié aux véhicules :

- re-calibrer les axes principaux en voiries urbaines plus conviviales : création de contre-allées, plantations, mise à sens unique et contresens pour les transports en commun et les vélos, élargissement des trottoirs ;
- réserver de l'espace aux transports en commun, aux piétons et vélos.

La Commune soutient le Gouvernement régional dans son programme de réaménagement, en liaison avec l'accord Beliris, de canalisation et de réduction de la circulation en vue de réduire les impacts environnementaux de celle-ci. Pour ce faire, elle soutiendra la Région dans sa volonté de réaménager les axes de pénétration et les axes structurants de la ville, tels les boulevards urbains, en y facilitant le passage des transports en commun, en y sécurisant la mobilité douce et en leur rendant leur habitabilité.

#### **Mesure 41: Établir au niveau communal des zones basses émissions**

La Commune prend et prendra les mesures nécessaires pour établir des zones à basses émissions, périmètres dont l'accessibilité en voiture sera limitée, via des plans de circulation permettant d'empêcher la circulation de transit. Le PCM adopté en 2007 poursuit notamment cet objectif. Le PCM 2, en cours de conception, devra faire en sorte que la circulation de transit soit rendue impossible dans toutes ses zones 30 actuelles et futures. D'ici 2020, la Commune s'engage à mettre en zone 30 l'ensemble de son réseau de quartier, conformément au PRD.

La Commune appliquera les conseils prodigués par l'IBSR dans ses différents documents au sujet des aménagements à réaliser dans ces zones 30, notamment en ce qui concerne le gabarit de voirie.

#### **Mesure 42: Renforcer la politique de stationnement hors et en voirie**

S'il est aisé de garer son véhicule une fois arrivé à destination, les particuliers auront tendance à venir en région bruxelloise en voiture. C'est pourquoi limiter les possibilités de stationnement, hors et en voirie, est un moyen efficace pour décourager l'utilisation de la voiture, notamment



pour se rendre au travail. Le travail communal est d'une part de s'assurer du respect des normes de construction de parkings pour les bureaux et logements sur base de l'accessibilité en transports publics. La commune collaborera activement avec l'Agence régionale de stationnement récemment créée conformément à l'ordonnance « stationnement » du 22 janvier 2009, qui précise les modalités de tarification du stationnement en voirie. La Commune souscrit à l'objectif de réduire le nombre de places en voirie de 10%, ce afin d'améliorer le cadre de vie, la fluidité des transports en commun et la création d'infrastructures cyclables. Il importe de rappeler dans ce contexte que le stationnement en voirie n'est pas un droit mais une possibilité qu'il revient aux Pouvoirs Publics d'organiser.

#### **Mesure 43: Moduler les emplacements de stationnement des entreprises**

Depuis le 3 janvier 2007, les normes de stationnement en dehors de la voie publique sont déterminées par le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU, Titre VIII). Il définit des normes de construction de parkings pour les bureaux et pour les logements sur base de l'accessibilité en transports publics. Cependant, ces normes ne s'appliquent qu'aux nouvelles constructions. Elles n'auront donc qu'un impact limité puisqu'elles ne pourront que freiner légèrement l'augmentation du nombre d'emplacements de parking hors voirie à Bruxelles.

Afin d'agir également sur les parkings existants, un seuil maximal d'emplacements de parcage autorisés sera fixé par le Gouvernement pour les installations soumises à permis d'environnement et occupées au titre de lieu de travail. Ce seuil sera déterminé en fonction de la superficie des bâtiments qui abritent les travailleurs et de l'accessibilité du bâtiment par les transports en commun. Les références au RRU seront reprises dans le cadre du prolongement ou du renouvellement des permis d'environnement.

#### **Mesure 44: Stationnement géré en voirie**

La Commune met progressivement le stationnement géré en place. Actuellement, près de 30 % des emplacements sont gérés (zones vertes, zones bleues, zones rouges). Les zones à couvrir en vertu du premier Plan communal de mobilité (PCM 1) seront toutes effectives cette année 2011. Le PCM 2 précisera les zones où il conviendra d'étendre le stationnement géré.

Outre le stationnement payant ou à durée limitée, la Commune a entamé une politique visant à poursuivre les infractions conduisant à un stationnement dangereux (passage pour piétons, piste cyclable, etc.). Elle entend approfondir cette politique avec cohérence et en augmentant le nombre de membres du personnel habilités à constater les infractions.

#### **Mesure 45: Équilibrer le stationnement en voirie**

En voirie, le nombre de stationnements disponibles sera rationalisé et progressivement réduit, en tenant compte de solutions alternatives. Un meilleur partage de l'espace public sera organisé en diminuant les emplacements de longue durée et en reportant hors voirie les véhicules excédentaires ne trouvant pas de places dans certains quartiers denses. Les règles (cartes de stationnement) seront ajustées à la spécificité des différents quartiers. Dans les noyaux commerciaux, une tarification progressive est appliquée pour encourager la rotation, et la mise à disposition du stock d'emplacements au bénéfice du plus grand nombre. La Commune tentera de reporter dans les parkings hors voirie les stationnements de plus longue durée.

Les livraisons sont essentielles au bon déroulement des activités économiques et commerciales.



La Commune a instauré, à titre expérimental, la zone jaune pour remplacer les zones de (dé)chargement traditionnelles. L'expérience s'avérant positive, elle remplacera progressivement les zones actuelles par les zones jaunes. Elle les installera en priorité le long des lignes de transport en commun et des pistes cyclables, ce afin d'éviter que les livreurs ne bloquent leur passage, comme on peut malheureusement l'observer fréquemment.



Secteur LOGEMENT

Secteur	Objectifs	mesure n°	Actions	Publics cibles	Acteurs (services communaux, CPAS, asbl, partenaires, ...)	Type de			Caractère			Délai			Pérenité de			Impact CO <sub>2</sub>			
						Organisation administrative	Budgétaire	Investissement	Réglementation	Nouveauté	Poursuite	Renforcement	Court terme (2011-2015)	Moyen terme (2015-2017)	Long terme (2018-2020)	Ponctuelle	Continue	kéq. CO2	% logement	% Molenbeek	
Logement	Amélioration des performances énergétiques des logements	1	Primes communales d'aide aux travaux économiseurs d'énergie (isolation, chauffage, régulation, ventilation, ...)	Propriétaires et locataires	Energie	X	X	X	X	X		X						-0,212	-0,2	-0,1	
		2	Guichet de l'énergie à disposition des habitants pour conseils en énergie et informations sur les aides financières	Propriétaires et locataires	Energie	X	X				X	X			X				-0,53	-0,5	-0,2
		3	Mise en place d'un service de Tiers investisseurs (ESCO) pour les habitants	Propriétaires et locataires	CPAS de Molenbeek, AIS de Molenbeek	X	X	X	X			X			X				-3,18	-3	-1,2
		4	Favoriser les techniques les plus efficaces en matière énergétique et environnementale	Propriétaires	Energie	X	X		X			X			X				-2,12	-2	-0,8
		5	Encourager la construction de logements passifs et la rénovation basse énergie	Propriétaires	Energie	X	X		X			X			X				-0,212	-0,2	-0,1
		6	Au sein des logements communaux, jouer le rôle d'exemplarité en matières de performances énergétiques et environnementale (bâtiments passifs, rénovations lourdes en basse énergie, matériaux écologiques, ...)	Propriétaires et locataires	Travaux publics, Projets subsidés,	X		X			X	X			X				-0,53	-0,5	-0,2
Utilisation rationnelle de l'énergie dans les logements		7	Service d'une Guidance énergie sociale	Locataires sociaux	Propriétés communales, CPAS de Molenbeek	X	X	X	X			X			X			-2,12	-2	-0,8	
		8	Réalisation et diffusions d'outils d'informations (brochures, leaflets, affiches, sites internet, ...)	Locataires et propriétaires	Energie, Propriétés communales, CPAS de Molenbeek	X	X		X			X			X				-2,12	-2	-0,8
		9	Animations vers les plus jeunes (défi énergie école, programmes pédagogiques, animations, ...)	élèves 5 et 6ème primaires	Enseignants, maisons de quartiers	X	X				X	X			X				-5,3	-5	-2,1
		10	Susciter les échanges entre les citoyens sur le thème de l'énergie (trucs & astuces, défi énergie, quartier durable, ...)	Tous publics	Contrats de quartiers, associations locaux	X	X		X			X			X				-2,12	-2	-0,8
		11	Organiser des journées de l'énergie (animations, conférences, stands, portes ouvertes, ...)	Tous publics	Energie, Propriétés communales, CPAS de Molenbeek	X	X				X	X			X				-2,12	-2	-0,8
		12	Encourager le diagnostic énergétique (audit énergie, diagnostic factures énergies, thermogravimétrie, ...)	Propriétaires et locataires	Energie, Propriétés communales, CPAS de Molenbeek	X	X		X			X			X				-5,3	-5	-2,1
Utilisation d'énergies renouvelables dans les logements		13	Primes communales d'aides aux installations de production d'énergie renouvelable.	Locataires et propriétaires molenbeekois	Energie	X	X			X	X		X					-1,06	-1	-0,4	
		14	Envisager systématiquement l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable dans les logements communaux	Locataires sociaux	Travaux publics, Projets subsidés, Propriétés communales	X		X			X	X			X				-0,53	-0,5	-0,2
		15	Susciter le choix de contrat de fourniture d'électricité 100% énergie verte	Propriétaires et locataires	Energie, Propriétés communales	X	X		X			X			X				-2,12	-2	-0,8
		16	Aider au développement de coopératives d'habitants développant l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables sur les toitures de bâtiments publics, avec une attention particulière pour les publics fragilisés.	Propriétaires et locataires molenbeekois	Energie, partenaires privées, associations locales	X	X		X			X			X				-1,06	-1	-0,4



Secteur TRANSPORT

Secteur	Objectifs	mesure n°	Actions	Publics cibles	Acteurs (services communaux, CPAS, asbl, partenaires, ...)	Type de mesure				Caractère			Délai			Pérérité		Impact CO <sub>2</sub>			
						Organisation administrative	Budgétaire	Investissement	Réglementation	Nouveauté	Poursuite	Renforcement	Court terme (2011-2015)	Moyen terme (2015-2017)	Long terme (2018-2020)	Ponctuelle	Continue	ktéq. CO <sub>2</sub>	%Transport	% Molenbeek	
Transport	Susciter un report modal vers les transports en commun	30	Participation aux Plans de déplacement scolaire (PDS)	Ecoles, habitants	Service mobilité Molenbeek, Travaux publics, Projets subsidiés, STIB, Bruxelles mobilité	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	-0,3	-0,5	-0,12	
		31	Renforcer les Plans de déplacement entreprise (PDE) des entreprises publiques	Administration communale	Service mobilité Molenbeek, Travaux publics, Projets subsidiés, STIB, Bruxelles mobilité, service population	X	X		X		X		X	X		X		X	-0,2	-0,4	-0,10
		32	Poursuivre la mise en œuvre du RER	Navetteurs, habitants	Infrabel, Etat fédéral, Régions, Services mobilité Molenbeek	X					X		X	X	X		X		-1,8	-3	-0,72
		33	Augmenter la vitesse commerciale des transports en commun de surface	Tous publics	Stib, Région, service mobilité, travaux publics, projets subsidiés, ...	X					X		X	X	X		X		-2,1	-3,2	-0,77
	Susciter un report modal vers le vélo et la marche	34	Encourager les modes de déplacements non polluants par le biais du « maillage vert »	Tous publics	Service mobilité Molenbeek, Travaux publics, Projets subsidiés, Bruxelles mobilité, service population	X	X	X				X	X	X		X		-0,2	-0,3	-0,07	
		35	Intégration des critères de cyclabilité dans l'aménagement et la rénovation des voiries communales	Tous publics	Services mobilité, Travaux publics, projets subsidiés, Urbanisme, Agenda 21, ...		X	X			X		X	X		X		-1,2	-2	-0,48	
		36	Renforcer les initiatives de soutien à l'usage du vélo	Tous publics	Services mobilité, Travaux publics, projets subsidiés, Agenda 21, ...	X			X		X		X			X		-0,6	-1	-0,24	
		37	Vélos à disposition du public	Tous publics	Région, Services mobilité, urbanisme, ...	X	X	X			X		X	X	X	X	X		-0,3	-0,5	-0,12
		38	Permettre le développement de la marche à pied	Tous publics	Services mobilité, Travaux publics, projets subsidiés, Agenda 21, ...	X	X	X			X		X	X	X		X		-0,1	-0,2	-0,05
		39	Renforcer la sensibilisation aux modes de transport doux	Tous publics	Services mobilité, Travaux publics, projets subsidiés, Agenda 21, ...	X	X	X					X	X	X	X			-0,6	-1	-0,24
	Susciter une réduction de l'usage de l'automobile	40	Développer une gestion environnementale de la voirie	Habitants	Service mobilité Molenbeek, Travaux publics, Projets subsidiés	X	X	X				X	X	X		X		-1,2	-2	-0,48	
		41	Établir au niveau communal des zones basses émissions	Habitants	Service mobilité Molenbeek, Travaux publics, Projets subsidiés	X	X	X	X			X	X			X		-1,2	-2	-0,48	
		42	Renforcer la politique de stationnement hors et en voirie	Tous publics	Service mobilité, Agence régionale de stationnement	X	X	X	X			X	X	X		X		-1,2	-2	-0,48	
		43	Moduler les emplacements de stationnement des entreprises	Habitants, navetteurs	Urbanisme	X			X		X		X	X	X		X		-0,3	-0,5	-0,12
		44	Stationnement géré en voirie	Habitants, navetteurs	Service mobilité, GRH, service propreté, Agenda 21, Energie	X	X	X	X		X		X	X	X		X		-0,6	-1	-0,24
		45	Équilibrer le stationnement en voirie	Habitants, commerces	Service mobilité Molenbeek	X	X	X	X		X		X	X	X		X		-0,3	-0,5	-0,12